

REVUE DE PRESSE

service communication



Paris-Normandie

AGENDA

Publié le 18/02/25

DEMAIN

Le Petit-Quevilly

Atelier : aqua wash

Création d'un tampon et réalisation d'impressions en négatif. Possibilité d'apporter un tee-shirt blanc. De 10 h à 12 h à la médiathèque. À partir de 6 ans, sur réservation : 02 35 72 58 00.

Atelier : obscure lumière

Venez fabriquer en famille vos silhouettes en papier et tester les directement pour découvrir la magie des ombres chinoises. De 15 h à 18 h (durée de 15 à 30 mn) à la médiathèque. Tout public, entrée libre.

Paris-Normandie

Football. QRM : lourde sanction pour Sylva, expulsé face à Bourg, Diallo s'en sort mieux

Expulsé face à Bourg-en-Bresse suite à un mauvais geste, le piston droit de QRM Kapo Sylva ne devrait pas rejouer avant le mois d'avril, alors que Namakoro Diallo, lui aussi exclu au stade Marcel-Verchère, reviendra prochainement.



Kapo Sylva ne devrait pas rejouer avant le mois d'avril - Photo Stéphanie Péron

Par Victorien Lenud

Publié: 17 Février 2025 à 16h33

Empêtré dans une inquiétante spirale négative (6 matches sans victoires, 4 défaites de suite à domicile, toutes compétitions confondues), QRM ne pourra pas compter sur Kapo Sylva ces prochaines semaines pour espérer redresser la situation.

[Expulsé face à Bourg](#) le vendredi 7 février 2025 (rouge direct suite à un mauvais geste), celui qui officiait au poste de piston droit depuis que David Carré a changé son système a écopé de six matches de suspension.

Diallo sera à nouveau sélectionnable lors du prochain match de QRM

En attendant de savoir si le club interjette appel ou non, son retour ne devrait avoir lieu qu'à l'occasion de la réception de Nîmes le 4 avril prochain.

Exclu lui aussi stade Marcel-Verchère, après avoir récolté deux avertissements, Namakoro Diallo, le piston gauche, n'a quant à lui été sanctionné que d'un match, qui a été purgé contre Châteauroux vendredi 14 février. Il devrait donc pouvoir réintégrer le onze de départ lors du prochain match prévu au Mans le 28 février.

Paris-Normandie

Publié le 28/02/25

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

693 000 enfants mineurs vivent au sein d'une famille en Normandie. Deux tiers vivent dans une famille dite « traditionnelle », c'est-à-dire avec leurs parents et uniquement les autres enfants issus de cette union. Un cinquième vit dans une famille monoparentale et un peu plus d'un dixième dans une famille recomposée.

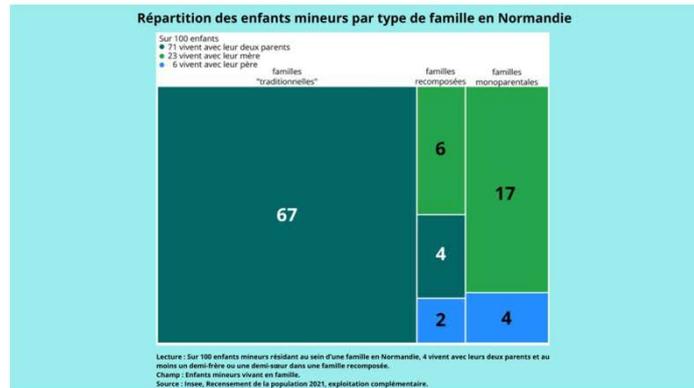
En raison de l'évolution du cadre familial, les enfants plus âgés vivent moins souvent avec leurs deux parents. Ainsi, 80 % des enfants de moins de 3 ans vivent avec leurs deux parents, et leurs éventuels frères et sœurs, au sein d'une famille « traditionnelle » ; ils ne sont plus que 60 % après 15 ans.

Les enfants en famille monoparentale vivent, pour près de la moitié, avec un parent n'ayant pas de diplôme ou un diplôme inférieur au baccalauréat. Cette proportion est d'un tiers dans les familles recomposées et de près d'un quart dans les familles « traditionnelles ».

Les enfants en famille monoparentale et en famille recomposée vivent plus fréquemment dans un logement en location. Ils sont plus de sept enfants en famille monoparentale sur dix et un peu moins de cinq enfants en famille recomposée sur dix contre moins de trois enfants sur dix en famille « traditionnelle ».

L'étude est disponible sur le site internet de l'Insee.

En partenariat avec



Tendance Ouest

Seine-Maritime. Face aux suppressions de postes chez Lubrizol, des salariés en grève au Havre et à Rouen

Mouvement social. Un préavis de grève a été déposé chez Lubrizol en Seine-Maritime pour la journée du mardi 18 février. Une réaction à l'annonce de la suppression de 169 postes dans le département.

Publié le 18/02/2025 à 08h31 - Par Pierre Durand-Gratian



La CGT a déposé un préavis de grève, au moins pour la journée du mardi 18 février. - Illustration

Les salariés et les syndicats s'organisent, après [l'annonce de la suppression à venir de 169 postes chez Lubrizol en Seine-Maritime](#), survenue jeudi 6 février.

La CGT a déposé un préavis de grève, au moins pour la journée du mardi 18 février. *"Nous ne pouvons rester silencieux"*, indique le syndicat dans son préavis, en exigeant le retrait du PSE et l'ouverture de véritables négociations ou encore la sauvegarde des emplois. Des rassemblements sont prévus devant les sites de Rouen et d'Oudalle dans la matinée.

Un quart des effectifs touché

Le groupe a annoncé la suppression à venir de 169 postes pour *"faire face à la baisse de la demande que connaît le marché des additifs en Europe depuis 10 ans et à sa surcapacité de production qui va se maintenir durablement"*. Cela représente environ un quart des effectifs du groupe en Seine-Maritime. Le site de Rouen doit être particulièrement touché. Les discussions autour du plan de sauvegarde de l'emploi doivent en principe débiter au début du mois de mars.

Paris-Normandie

Le maire de Rouen, Nicolas Mayer-Rossignol, candidat pour prendre la tête du parti socialiste

Deux ans après une première tentative, Nicolas Mayer-Rossignol va tenter d'imposer sa ligne anti-LFI lors du prochain congrès du parti socialiste, au mois de juin 2025.

Par Stéphane Siret

Publié: 17 Février 2025 à 20h51

Deux ans après une première tentative, [Nicolas Mayer-Rossignol](#) repart au combat pour prendre la tête du parti socialiste. Il y a deux ans, en janvier 2023, le maire de Rouen s'était incliné face à Olivier Faure, réélu avec un peu plus de 50 % des voix.

À l'époque, NMR avait vivement contesté cette victoire, soulignant des « *irrégularités* » dans le scrutin. Au terme d'un long imbroglio, le patron du PS avait désigné son rival au poste de premier secrétaire délégué du PS. Pas de quoi réchauffer les relations entre les deux hommes, qui se battent froid sur la ligne politique à adopter.

Une ligne anti-LFI

Au lendemain de l'annonce par Olivier Faure de la tenue d'un congrès PS avant l'été, Nicolas Mayer-Rossignol s'engage donc pour défendre et imposer sa ligne politique. Avec ce rendez-vous, l'actuel patron du PS, candidat à sa propre succession, veut « *bien trancher la ligne* ». En clair : quelle attitude tenir face à La France insoumise, point de crispation au PS ?

Depuis longtemps, Nicolas Mayer-Rossignol veut s'affranchir du parti de Jean-Luc Mélenchon. « *La question*, dit-il à nos confrères du *Monde*, *c'est de savoir avec qui on bosse au lendemain du Congrès. Avec Raphaël Glucksmann ou avec Manuel Bompard ?* »

Le congrès 2025 sera donc l'occasion d'une grande clarification. Ces derniers mois, la ligne Mayer-Rossignol semble avoir fait du chemin au sein du parti socialiste, en particulière depuis la réélection de François Hollande comme député de Corrèze. L'ancien chef de l'État, dont NMR est un proche, est lui aussi partisan d'une rupture franche avec La France insoumise.

Libération

Covid-19 : cinq ans après l'épidémie, la France immunisée contre les ratés ?

En 2020, la pandémie faisait éclater au grand jour les failles du système sanitaire français. Si une «grande réforme» du ministère de la Santé a été écartée, des enseignements ont été tirés quant aux stocks de protection, aux organismes de pilotage de crise et à la préparation des soignants.



En mars 2020, à Amélie-les-Bains (Pyrénées-Orientales) comme partout en France, le personnel soignant apprenait à gérer la pandémie de Covid-19. (Lionel Pedraza /Hans Lucas. AFP)

par [Nathalie Raulin](#) - publié le 16 février 2025 à 21h08

Grégory Emery n'a pas attendu que la question lui soit posée. En ce 6 février, à la cinquantaine de journalistes qui l'écoutent en visioconférence, le directeur général de la santé, l'homme-orchestre de la politique sanitaire nationale, le dit d'emblée : «*Notre système de santé s'est préparé à un risque pandémique. Nous avons les moyens de la réponse si d'aventure nous faisons face à [une épidémie de grippe aviaire](#).*» La focale est précise, le propos rassurant, dans un contexte international qui l'est de moins en moins.

Avec la contamination massive des [troupeaux de vaches laitières aux Etats-Unis](#), le virus H5N1 s'est rapproché dangereusement de l'homme. Aux 80 cas humains répertoriés en 2024, s'en est ajouté un nouveau début 2025, cette fois en Angleterre, à deux heures de Paris. Aucun signe de transmission interhumaine par voie aérienne n'ayant été identifié, [l'OMS qualifie le risque actuel de «faible pour la population générale»](#). Mais l'interventionnisme du gouvernement Trump [sur les bases de données des agences sanitaires fédérales](#) nourrit l'inquiétude des scientifiques sur la surveillance des éventuelles mutations de l'agent pathogène outre-Atlantique.

Grégory Emery le pressent. Avec cette alerte, les ingrédients sont réunis pour raviver dans l'opinion le souvenir traumatique de la pandémie de Covid. «*Cela nous rappelle un autre épisode, convient le médecin en santé publique. La clé, c'est la surveillance, la détection précoce, avec le tester-tracer-isoler, et la prévention.*» Un discours en tout point similaire à celui du ministère de la Santé il y a cinq ans, avant que la première vague de Covid ne déferle sur des citoyens dépourvus de protection, menace de [submersion les hôpitaux du](#)

[Grand Est](#) et d'Ile-de-France et oblige le chef de l'Etat, le 17 mars 2020, à mettre sans préavis le pays sous cloche.

A l'épreuve de la tragédie, [les défaillances d'un appareil sanitaire](#), budgétairement malmené depuis de longues années, éclatent alors au grand jour. Rien n'est à la hauteur, [ni les stocks de masques](#), ni les systèmes de remontée d'informations hospitalières, ni la logistique, ni la communication avec le réseau territorial, les laboratoires ou les Ehpad, ni les circuits décisionnels... «*Sur la longueur, la France a plutôt bien géré la crise Covid, notamment la vaccination, mais il y a eu un retard à l'allumage les premiers mois et, quand le début se passe mal, c'est plus difficile à récupérer*», reconnaît le professeur Xavier Lescure, infectiologue à l'hôpital parisien Bichat, qui officialise le 14 février 2020 le premier mort du Covid en France. De fait, dans la foulée de la première vague, les rapports dénonçant l'impréparation de l'Etat et une gouvernance dépassée par la crise s'accumulent. Des manquements désormais corrigés ? A voir.

«Ils n'ont pas fait la grande réforme qu'on aurait aimée»

Membre de la [mission indépendante sur la gestion de la crise Covid](#), installée en juin 2020 à la demande du président Macron, le Dr Pierre Parneix résume : «*Il y avait un réel problème d'organisation et de fonctionnement du ministère de la Santé.*» Les recommandations que la mission formule en mai 2021 pour rendre l'action ministérielle plus opérationnelle le seront pourtant en pure perte ou presque. «*Il n'y a pas eu de suivi officiel*, regrette le médecin de santé publique au CHU de Bordeaux. *Le gouvernement est parti sur la campagne présidentielle. Ils n'ont pas fait la grande réforme simplificatrice du ministère qu'on aurait aimée.*»

Selon nos informations, elle était pourtant dans les tuyaux. Quand il succède à l'éphémère ministre de la Santé Brigitte Bourguignon en juillet 2022, l'urgentiste François Braun fait de la modernisation de la réponse de l'Etat aux crises sanitaires une priorité personnelle. En accord avec son homologue en charge des Solidarités, Jean-Christophe Combes, l'alors locataire de Ségur prépare secrètement une petite révolution.

Dans une lettre datée du 8 novembre 2022 encore jamais dévoilée et que *Libération* a pu consulter, Braun missionne une équipe d'experts pour «*préfigurer*» la nouvelle «*direction de l'anticipation des crises sanitaires directement rattachée au cabinet du ministre de la Santé*» qu'il appelle de ses vœux. Son objectif est clair : il s'agit d'«*être plus à même de répondre aux enjeux de responsabilité politique et de transversalité d'intervention*» mais aussi d'«*avoir des moyens durables de faire face à de potentiels engagements dans la durée ou sur plusieurs fronts simultanés*». De quoi répondre aux critiques post-première vague de Covid. Mais, en creux, c'est planifier la perte d'influence, voire le démembrement de l'administration pilier de la santé, la Direction générale de la santé (DGS), amputée de facto d'une de ses missions phares...

En mars 2023, le rapport de préfiguration est sur le bureau des deux ministres : les étapes de la réorganisation sont détaillées, le calendrier de mise en place aussi. Si le politique appuie sur le bouton, la nouvelle entité peut être opérationnelle au 1er septembre de la même année. Mis dans la confiance, le Quai d'Orsay et la place Beauvau applaudissent. Las ! Emmanuel Macron temporise : les déserts médicaux et [les pénuries de médicaments](#)

préoccupent désormais plus les Français que la pandémie finissante, fait valoir le Président. La réforme du ministère de la Santé peut attendre. Quatre mois plus tard, le limogeage de François Braun l'enterre.

Stocks de protections individuelles sous surveillance

A rebours des recommandations des experts et des parlementaires, et à la faveur de la valse effrénée des ministres de la Santé (six depuis deux ans et demi), l'administration conserve la haute main sur la veille et la coordination de la réponse aux crises sanitaires. Le 28 février 2024, tout juste parachutée à la tête d'un super ministère comprenant la Santé, Catherine Vautrin signe un décret qui conforte le choix de l'exécutif : en cas de menace sanitaire grave, l'ensemble des directions et services de l'avenue de Ségur passent, à la demande du ou de la ministre, sous pilotage unique du directeur général de la santé. Façon pour la titulaire du portefeuille, échaudée par [les poursuites judiciaires engagées contre ses prédécesseurs Agnès Buzyn et Olivier Véran](#), de limiter sa responsabilité pour peu que les choses tournent mal de nouveau ?

Question surtout de pragmatisme pour Vautrin : à l'approche des Jeux olympiques, il lui faut s'assurer que la coordination sera optimale en cas de catastrophe sanitaire. Mais pour le rapporteur de la commission d'enquête du Sénat sur la gestion de la crise du Covid, Bernard Jomier, cet épilogue a des allures de renoncement délétaire : *«C'est désespérant qu'on en soit encore là, gronde le sénateur socialiste. Le directeur général de la santé, qui est un haut fonctionnaire, n'a pas assez de poids politique pour coordonner une réponse interministérielle en cas de péril sanitaire. On n'a pas tiré les leçons du Covid.»* Du moins en matière de gouvernance. Car en coulisses, l'Etat met le turbo pour éviter que l'histoire ne repasse les plats.

Quand il prend les rênes de la DGS en septembre 2023, Grégory Emery lance les grandes manœuvres en connaissance de cause : conseiller au cabinet des ministres de la Santé Agnès Buzyn et Olivier Véran puis du Premier ministre Edouard Philippe dans les premiers mois de la pandémie, le médecin en santé publique n'ignore rien des insuffisances de l'appareil sanitaire révélées par l'épisode.

Regonflés au prix fort durant la pandémie, les stocks de protection individuelle ne sont plus source de préoccupation : le 1,4 milliard de masques en réserve fin 2024 (70 % de masques chirurgicaux et 30 % de FFP2 et masques pédiatriques) est a priori suffisant pour absorber le premier choc et laisser le temps à l'industrie française de prendre le relais. Encore faut-il tenir la jauge dans la durée, éviter qu'elle ne fasse à l'avenir les frais du rabet budgétaire. L'agence sanitaire nationale, Santé publique France (SPF), ayant, en dépit des critiques, conservé la responsabilité de la gestion des stocks de contre-mesures (masques, blouses, antiviraux, vaccins), la DGS a dès 2022 bordé l'affaire : un inspecteur général de l'armement suit en son sein l'évolution et le financement des stocks.

«Que chaque acteur de la santé sache ce qu'il est tenu de faire»

Lorsqu'il reçoit *Libération* dans ses locaux du sixième étage du ministère de la Santé, Emery livre sa conviction : *«Le grand apprentissage du Covid, c'est qu'on n'avait pas suffisamment de personnel déployé sur la préparation et le pilotage des crises.»* Sur son impulsion, un

«centre de crises sanitaires» fort de 65 agents fait son apparition dans l'organigramme interne le 1er mars 2024. «*On a doublé les effectifs par rapport à ce qui existait*», précise Grégory Emery. Leur principale mission ? Prévenir les catastrophes, en lien étroit avec SPF en charge de la collecte et de l'analyse des données sanitaires, notamment hospitalières. Il s'agit de cartographier les risques, de s'assurer de la bonne formation des soignants et d'actualiser les plans de réponses sanitaires (dispositif Orsan). Pour vérifier leur appropriation par les hospitaliers, la DGS organise désormais à intervalles réguliers des exercices au niveau national comme en région. «*L'objectif est que, le jour J, chaque acteur de la santé sache qui est responsable de quoi, ce qu'il est tenu de faire et dans quel ordre*», explique Emery.

En parallèle, le centre de crises investit dans son outil de pilotage : [le Corruss](#), plateau opérationnel numérisé, réceptionne les signalements des agences régionales de santé et les alertes sanitaires internationales et, si besoin, mobilise et coordonne les moyens pour y parer. «*On peut suivre sur écrans l'ensemble des alertes en cours sur le territoire*, apprécie l'ex-ministre délégué à la Santé Frédéric Valletoux, en poste à la veille des JO. *On aurait rêvé d'avoir cela pendant le Covid.*»

Quand [le cyclone Chido](#) s'abat sur Mayotte, le Corruss monte en puissance. «*A partir du 14 décembre, on a été mobilisés 7 jours sur 7, 24 heures sur 24*, poursuit Emery, propulsé grand commandeur de l'avenue de Ségur à la faveur du cataclysme mahorais. *Il fallait associer toutes les directions du ministère afin d'avoir suffisamment de renforts pour remplir le planning. Cela a aussi permis de raccourcir les chaînes de décision pour apporter des réponses rapides sur le terrain.*» Bras opérationnel du ministère, Santé publique France est également sur la brèche. «*Sur ordre de la DGS, on a dépêché sur place des professionnels de santé volontaires (la réserve sanitaire), acheminé des vaccins contre la typhoïde et informé la population sur les moyens de prévenir le choléra*», explique sa directrice, la Dr Caroline Semaille.

Reste que, par gros temps, le professionnalisme du centre de crises laisse à désirer, de l'avis de plusieurs observateurs, dont l'ex-ministre François Braun. «*Le Corruss est plus contemplatif que réactif*», peste l'urgentiste qui, le surlendemain du cyclone, s'inquiète auprès de la ministre de la Santé du moment, Geneviève Darrieussecq, de recevoir des messages des soignants de Mayotte «*très différents*» de ce que rapporte la DGS. Il y a [urgence à accélérer la manœuvre](#), prévient-il.

«Une vraie culture de crise»

Pas de quoi ébranler Grégory Emery : «*On est de plus en plus robuste*», affirme l'abonné aux poussées d'adrénaline. Pour cause, le communiqué «DGS urgent» envoyé à la fin de la conférence de presse du jeudi 6 février aux services hospitaliers d'infectiologie pour les aider à détecter les cas de grippe aviaire trouve un écho deux jours plus tard : une agence de santé régionale signale la prise en charge hospitalière d'un patient cochant les trois critères d'alerte – un individu testé négatif à la grippe mais en présentant tous les symptômes, et en contact régulier avec des oiseaux. SPF et DGS réclament ipso facto confirmation du test au laboratoire de référence de la pathologie. Au sortir du week-end, Emery et Semaille respirent mieux : ce n'était qu'une simple grippe.

«A chaque alerte, on affine les procédures de détection des risques infectieux, on élargit les réseaux soignants, on améliore les process, estime le professeur Xavier Lescure, responsable de la mission nationale Coordination opérationnelle risque épidémique et biologique, qui collabore avec la DGS. Le défi, c'est le passage à l'échelle.» En clair, d'être en mesure de contrer efficacement une poussée généralisée d'infections virales, type première vague...

«Aujourd'hui, on bénéficie de l'expérience du Covid, rassure le Dr Emery. Le ministère comme les professionnels de santé ont une vraie culture de crise. Notre capacité de réponse se perfectionne, notre organisation est plus agile et la communication interministérielle fluide.» Parée aujourd'hui, la France, en cas de nouvelle catastrophe sanitaire ? «On n'est jamais prêt à 100 % sur tous les risques, admet le directeur général de la santé. Mais on se prépare au quotidien à toutes les éventualités. Le soir, je me couche serein.»

Le Monde

Le modèle des services à la personne prend de l'âge et cherche des forces

Par [Véronique Julia](#), [Benjamin Martinez](#) (Infographie) et [Victor Rocher](#) (Infographie) Publié le 16 février 2025 à 04h30

Décryptage Vingt ans après la loi Borloo, qui l'a structuré autour de grandes enseignes, le secteur doit relever le défi du vieillissement de la population. Mais les métiers, peu reconnus et mal rémunérés, souffrent toujours d'un manque d'attractivité.

Quel point commun entre un étudiant donnant un cours de maths au bambin, un coach sportif à domicile, un autoentrepreneur qui taille la haie du jardin, une femme de ménage et une auxiliaire de vie auprès d'une vieille personne dépendante ? Toutes ces activités appartiennent à la grande famille des services à la personne. Un [attelage hétéroclite de 26 métiers](#), mêlant l'indispensable et le superflu, dont [Jean-Louis Borloo a voulu favoriser l'essor](#), il y a tout juste vingt ans.

En février 2005, quand il présente son plan de développement des services à la personne, le ministre de l'emploi ne cache pas s'inspirer des travaux de [l'économiste Michèle Debonneuil et de son concept d'« économie quaternaire »](#), qui considère que les services au consommateur sont appelés à devenir un secteur majeur de l'économie au XXI^e siècle. Le ministre est convaincu que grâce à ces services de proximité, et alors que le taux de chômage frise 10 % en France, il y a matière à créer des dizaines de milliers d'emplois non délocalisables, tout en facilitant la vie des ménages.

Pour mener à bien son projet, Jean-Louis Borloo a deux idées maîtresses. En ajoutant des aides sociales et fiscales aux dispositifs déjà existants (notamment une réduction d'impôt de 50 % qui deviendra un crédit d'impôt), il allège le coût de ces services, soutient la demande et compte réduire le travail au noir, qui mine le secteur. « *Grâce aux aides, déclarer son salarié revenait moins cher que de le dissimuler* », résume Julien Jourdan, directeur général de la Fédération française des services à la personne et de proximité (Fédésap, organisation patronale). Le ministre favorise également le déploiement de grandes enseignes privées, dans l'espoir qu'elles fassent jouer la concurrence, proposent une offre large et de qualité, améliorent les droits sociaux des salariés et professionnalisent les métiers.

Bilan social contrasté

Vingt ans plus tard, son pari est-il gagné ? Si de grands groupes privés ont bel et bien émergé et gagné des parts de marché (aux dépens des particuliers employeurs et des associations, acteurs historiques du secteur), et si le nombre d'heures travaillées a progressé de 25 % entre 2005 et 2020, le bilan social est plus contrasté, et les aides allouées par l'Etat restent régulièrement débattues. « *Ces vingt dernières années, la France a réussi à rendre le secteur plus structuré et plus protecteur, analyse la sociologue et maîtresse de conférences à l'université de Nantes Clémence Ledoux, mais les emplois restent marqués par des salaires peu élevés, des horaires fragmentés, du temps partiel et de la pénibilité, sans que les pouvoirs publics y prêtent beaucoup d'attention : leur soutien n'est pas conditionné à la qualité de ces indicateurs.* »

Les services à la personne (SAP) progressent mais peinent à décoller

12 % des foyers fiscaux français



ont déclaré des dépenses de services à la personne en 2022.

Nombre de salariés (hors assistantes maternelles), en millions

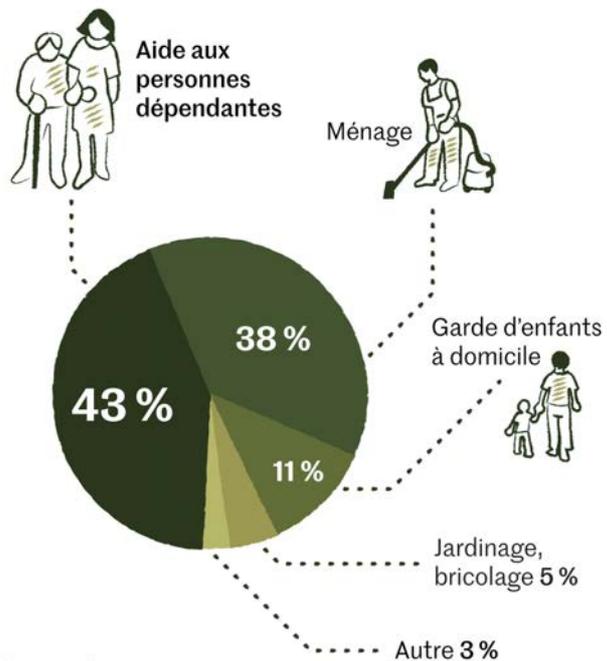


Nombre d'heures travaillées par an, en millions



Avec 740 heures d'activité par an, un salarié de SAP travaillait en moyenne l'équivalent de **39 % d'un temps plein** annuel en 2019.

Répartition des heures de SAP, selon le type d'activité, en 2020, en %



Sources : Thèmes de la DGE ; Drees ; Nova ; Dares ; Urssaf ; Ircem ; Aladom
Infographie : *Le Monde*, Benjamin Martinez, Victor Rocher

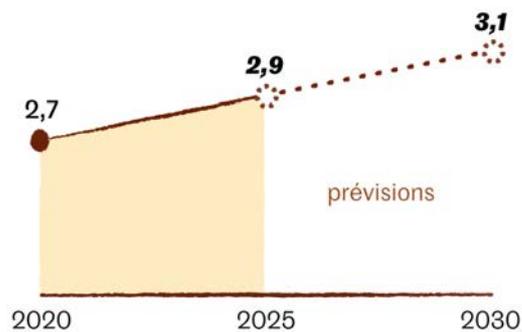
En deux décennies, la sociologie de ces métiers a peu évolué : l'aide à domicile (accompagnement des personnes âgées et en situation de handicap dans leur vie quotidienne), la garde d'enfant et le ménage concentrent toujours l'essentiel des effectifs et des heures travaillées. Les salariées sont presque toutes des femmes, et la moyenne d'âge tourne autour de 50 ans. Sur les réseaux sociaux, notamment Facebook, des groupes tels que le [collectif national La Force invisible des aides à domicile](#) ou [Auxiliaires de vie et aides à domicile en colère](#) offrent des espaces pour leur permettre d'échanger et de s'épancher sur leurs conditions de travail. Un espace nécessaire pour des professionnelles « *qui ont d'autant plus de mal à connaître et défendre leurs droits qu'elles ont peu de temps collectif, peu de représentation syndicale et que, selon la structure qui les emploie, elles peuvent dépendre de quatre conventions collectives différentes avec des règles propres à chacune* », regrette Stéphane Fustec, secrétaire adjoint de la CGT-Services à la personne.

Plusieurs types d'employeurs coexistent : particuliers, associations, organismes publics et entreprises privées. Si les particuliers forment toujours le gros des troupes, les entreprises privées ont pris une place croissante, avec la constitution de milliers d'enseignes et quelques grands réseaux, comme [Oui Care](#), Assistia, Domia Group ou Zephyr, qui maillent le territoire. Oui Care, qui se présente comme « *leader des services à domicile en France* », réunit une dizaine de marques (02, APEF, La Compagnie des lavandières, Les Petits Bilingues...) et

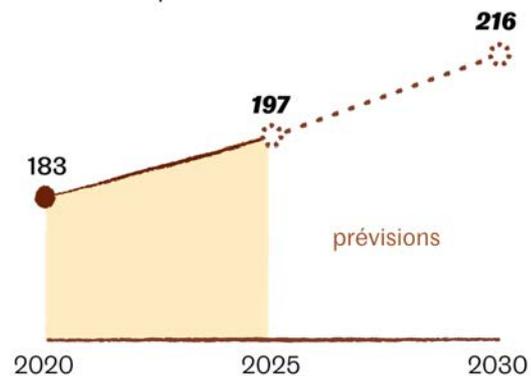
concentre à lui seul 20 000 des 600 000 emplois (équivalent temps plein) du secteur. La Poste s'est elle-même engagée dans l'aide à domicile, avec sa filiale Axeo Services, et des gestionnaires de maisons de retraite s'y sont également investis, comme Korian, qui a racheté l'enseigne Petits-Fils, en 2018.

Un secteur confronté au vieillissement de la population

Nombre de personnes âgées de 60 ans et plus en perte d'autonomie, en millions de personnes



Estimations des emplois en équivalents temps plein nécessaires pour répondre aux besoins d'aide à domicile, en milliers de personnes



Sources : Thémas de la DGE ; Drees ; Nova ; Dares ; Urssaf ; Ircem ; Aladom
Infographie : Le Monde, Benjamin Martinez, Victor Rocher

Spécialisées dans un métier en particulier, ou diversifiées sur plusieurs activités, les entreprises privées pèsent aujourd'hui plus de 20 % de ce marché de plus de 20 milliards d'euros, qui profite à près de 5 millions d'utilisateurs. Elles interviennent en tant que prestataires, assurant le service avec leurs propres salariés, ou mandataires, assumant simplement l'intermédiation entre un particulier et un intervenant, et la gestion administrative du service.

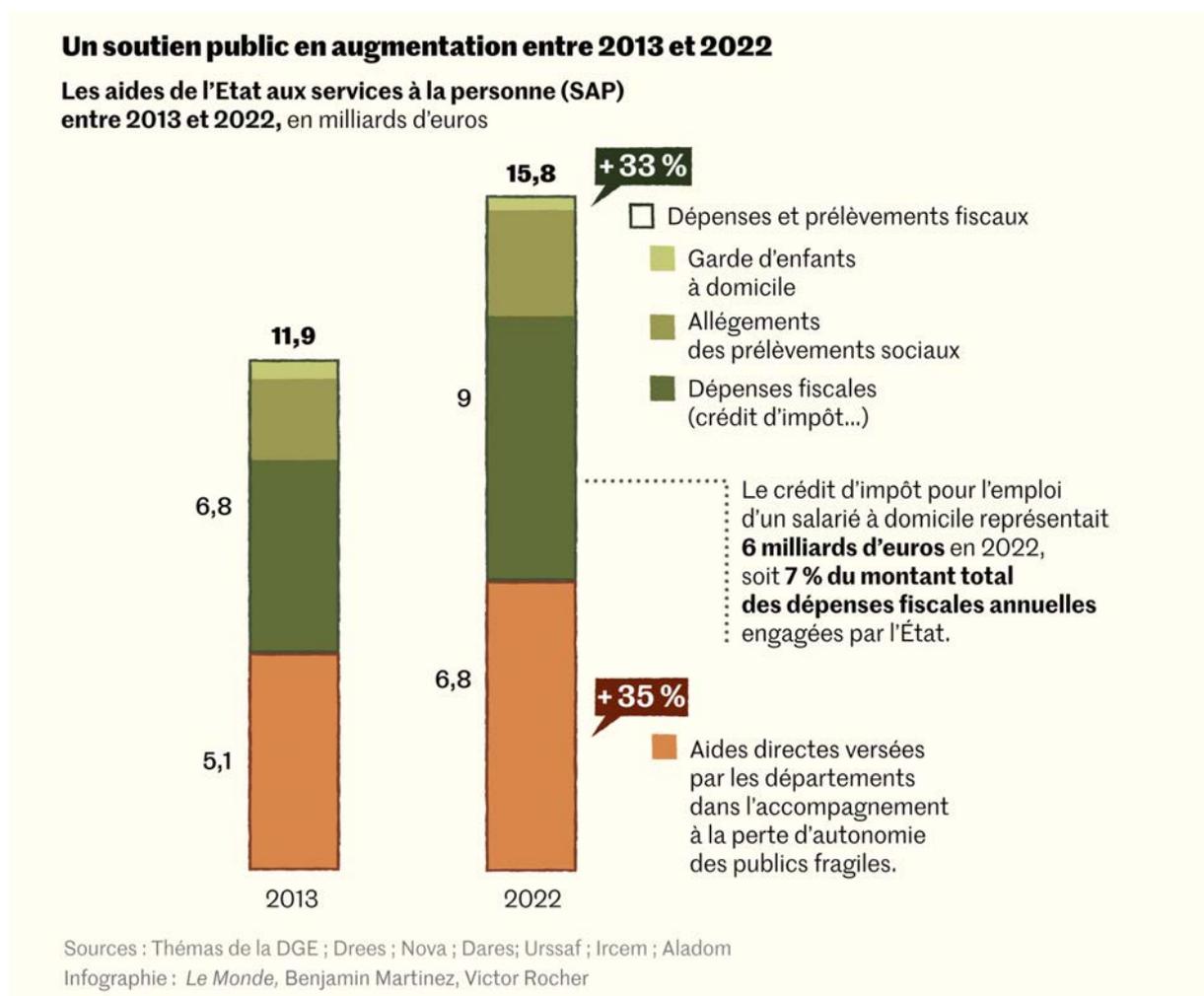
Persistance du travail au noir

Mis à mal par la crise sanitaire, le marché a retrouvé son activité d'avant 2020, mais il reste pénalisé par un turnover élevé et d'importantes difficultés de recrutement, qui freinent son développement. « *Faute de recrues adaptées ou disponibles, des structures sont obligées de refuser des contrats* », constate Alain Bosetti, président du Salon des services à la personne. Une situation d'autant plus problématique que le vieillissement de la population et l'aspiration des personnes âgées à rester chez elles vont porter la demande et générer des besoins massifs d'ici à 2030.

Le manque d'attractivité s'explique d'abord par l'image que véhiculent les métiers de l'aide à domicile. « *Je reçois beaucoup de CV, mais la plupart ne me conviennent pas, car je cherche des vraies compétences*, regrette Raphaël Zanon, fondateur de l'entreprise Equip'Age, en Alsace. *Malheureusement, les plus qualifiés préfèrent souvent travailler en maison de retraite ou à l'hôpital, car les postes proposés y sont plus sécurisants et reconnus.* » Les salaires et les conditions de travail constituent un autre frein. Bien que payés légèrement au-

dessus du smic, les métiers de l'aide à domicile rangent bien souvent leurs salariés dans la catégorie des travailleurs pauvres, à cause d'un temps partiel encore très majoritaire.

D'après les entreprises, ce temps partiel serait voulu par les intéressées. « *Quand elles refusent de travailler le mercredi, je suis bien obligé d'accepter, mais ce n'est pas mon choix* », regrette Guillaume Richard, le président du groupe Oui Care. Pour Catherine Lopez, directrice générale de la Fédération des entreprises de services à la personne (FESP, organisation patronale), l'explication est à chercher dans les effets de seuil : « *Si elles dépassent un certain nombre d'heures, elles peuvent perdre des aides sociales, donc elles préfèrent souvent se limiter.* » Quitte à compléter à côté par des heures de travail non déclarées. Celles-ci représenteraient, aujourd'hui encore, au moins 30 % de l'activité.

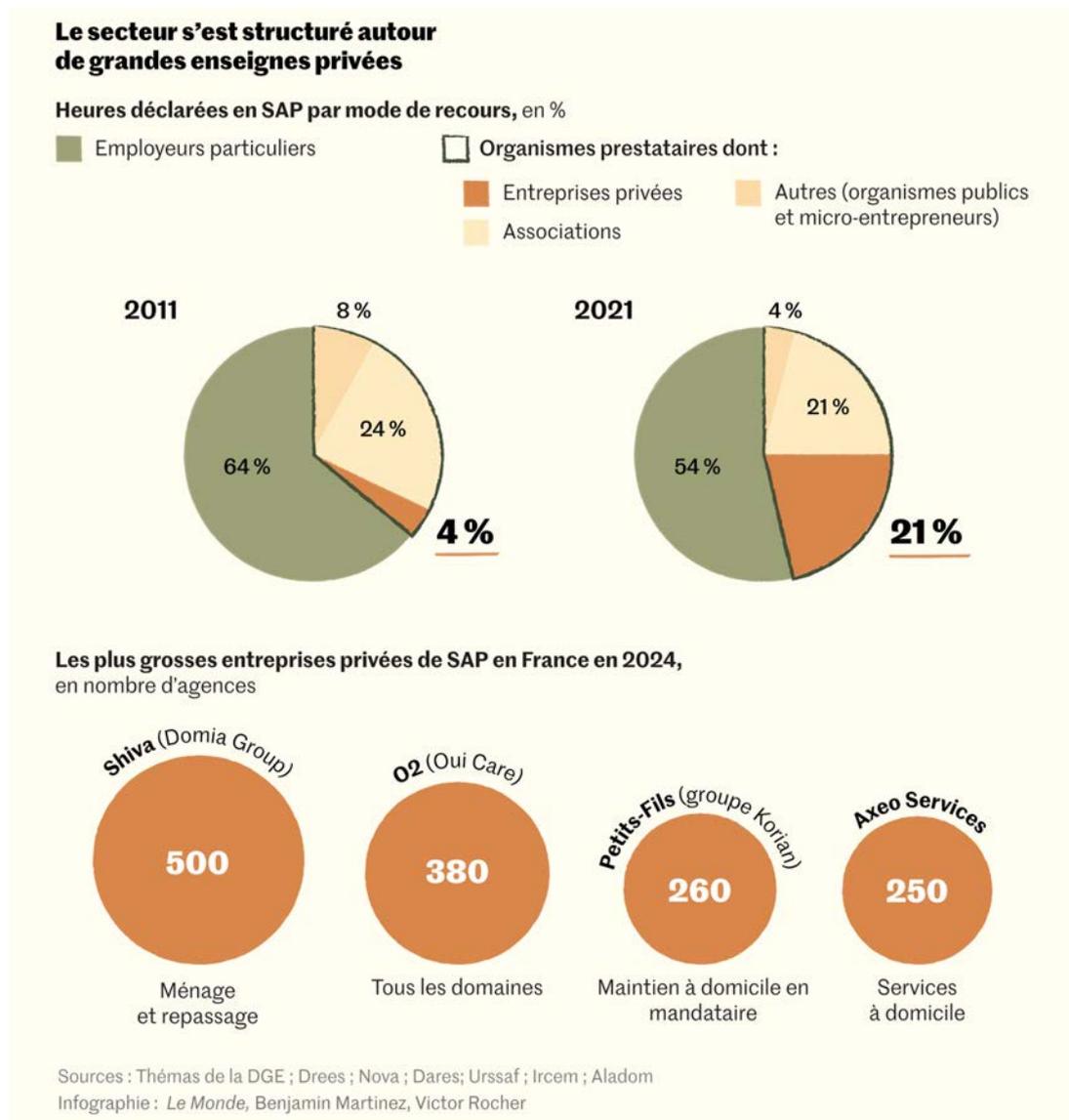


Anne Lauseig, fondatrice du collectif national La Force invisible des aides à domicile, préfère évoquer « *des situations familiales parfois complexes et une pénibilité des tâches* » qui peuvent rendre impossible un travail à plein-temps. « *Au-delà de vingt-huit heures par semaine, ce n'est pas soutenable d'être aide à domicile* », renchérit l'économiste François-Xavier Devetter, qui insiste aussi sur la fragmentation des journées : « *Le travail commence souvent tôt et finit tard, mais, entre-temps, il y a les déplacements et les temps morts, pas toujours payés.* »

Nouveaux modes de management

Pour attirer et retenir la main-d'œuvre, associations et entreprises s'efforcent de promouvoir de nouveaux modes de management, moins verticaux et plus autonomes. Présidente statutaire de la Fédération des particuliers employeurs (Fepem), Julie L'Hotel Delhoume explique aussi avoir engagé une série d'actions depuis 2020 pour renforcer l'attractivité du secteur : formations, amélioration de la santé au travail, mais aussi revalorisations salariales. « Ces deux dernières années, nous avons révisé huit fois le minimum conventionnel, qui est maintenant 3 % au-dessus du smic, précise-t-elle. C'est un effort considérable. »

L'ADMR, premier réseau national associatif de services à la personne, reconnaît néanmoins que les multiples augmentations du smic liées à la forte inflation ont pesé lourd, ces trois dernières années, dans les budgets. Difficile de faire plus, « ces services reposent essentiellement sur la main-d'œuvre, explique Julien Jourdan, de la Fédésap. Si on renchérit le coût des salaires, les prix s'envolent et la demande ne peut plus suivre ».



Autre contrainte : pour les personnes les plus dépendantes, une partie de la prise en charge de l'aide à domicile relève de [l'APA, l'allocation personnalisée d'autonomie](#), dont les

plafonds, variables selon le degré d'autonomie et les ressources du bénéficiaire, sont fixés par les pouvoirs publics. *« C'est le faible niveau de l'APA qui maintient des niveaux de salaires peu élevés, et qui encourage les organismes, pour préserver leurs marges ou leur survie, à intensifier la productivité, résume François-Xavier Devetter. Si on veut des revalorisations et de meilleures conditions de travail, il faut relever les montants de l'APA. »* Comment revaloriser ces prestations sociales dans un contexte budgétaire tendu ? Dans [un rapport publié en mars 2024, la Cour des comptes](#) a suggéré de repenser le crédit d'impôt de 50 % uniformément accordé à toutes les activités des services à la personne pour un montant total d'environ 6 milliards d'euros par an.

Soulignant le caractère très hétéroclite et *« non hiérarchisé »* des activités éligibles à ce crédit d'impôt, le profil plutôt aisé des ménages qui en bénéficient, mais aussi l'absence de concurrence internationale sur ces services domestiques, le Conseil constitutionnel pose dans ce rapport la question du soutien de l'Etat au secteur et propose différents scénarios pour recentrer la dépense publique sur les populations les plus fragiles et les services les plus essentiels, comme l'aide à domicile.

« On peut, en effet, s'interroger sur la pertinence du crédit d'impôt pour un actif aisé de 35 ans qui s'offre un service de confort quand une personne modeste doit payer de sa poche un reste à charge pour financer sa dépendance, relève Jérôme Perrin, directeur général de l'ADMR. Si on veut réussir le virage domiciliaire auquel aspirent les personnes âgées, il faut y mettre les moyens. »

Casse-tête fiscal

L'éventualité d'une refonte des aides allouées fait cependant bondir les employeurs, comme Guillaume Richard, de Oui Care, ou Maxime Aiach, de Domia Group, qui prévient : *« Toucher à ce crédit d'impôt, c'est risquer un retour massif du travail au noir ! »* Le patron de Domia Group, dont dépendent les enseignes Shiva et Acadomia pour l'accompagnement scolaire, avance même, chiffres à l'appui, que les soutiens publics accordés à la filière seraient largement compensés par les bénéfices directs et indirects générés par le secteur. Forts de cet argument, les employeurs ont d'ailleurs obtenu la mise en place du crédit d'impôt instantané : les bénéficiaires n'ont plus à avancer la dépense, les 50 % d'abattement sont directement retirés du prix du service, ce qui le rend d'autant plus accessible.

Pour François-Xavier Devetter, ce casse-tête fiscal illustre l'erreur originelle de Jean-Louis Borloo : *« Il a mélangé dans ces services à la personne tous les types d'activités, du moment que le travail se faisait à domicile. Mais un lieu de travail ne définit pas un secteur : ce qui importe, ce sont les publics visés et les besoins auxquels il est censé répondre. Son approche trop globale a créé une confusion entre ce qui relève de besoins essentiels, qui exigent une main-d'œuvre qualifiée et valorisée, et le reste, qui relève davantage des services de confort et de produits de consommation. »*

Les observateurs les plus critiques reconnaissent néanmoins qu'on ne touche pas impunément à une politique de soutien public installée depuis des années, sous peine de déstabiliser toute une filière. *« Il n'est pas question de la remettre en question brutalement, mais de réfléchir à des critères d'âge, de fragilités et de revenus »*, conclut Jérôme Perrin, de l'ADMR.

Le Monde

Le secteur des services à domicile est-il en voie d'ubérisation ?

Les plateformes numériques qui mettent directement en lien un client et un prestataire individuel en autoentreprise, se développent lentement et sans réglementation spécifique.

Par [Véronique Julia](#)

Publié le 16 février 2025 à 18h00



Un kiosque Lulu dans ma rue, service de conciergerie de quartier, place Saint-Paul, dans le 4^e arrondissement de Paris, le 15 septembre 2016. BRUNO LEVESQUE/IP3 PRESS/MAXPPP

Trouver à la hâte une solution de cours particulier, de baby-sittings, de ménage, d'arrosage de plantes ou de bricolage, sans s'embarrasser d'un engagement formel, c'est ce que proposent depuis le milieu des années 2010 des plateformes de services à domicile sur Internet, qui mettent directement en contact un client et un prestataire, moyennant une commission ou des droits d'inscription. Connues sous le nom de Wecasa, Yoojo, StarOfService, AlloVoisins ou encore Lulu dans ma rue, on les définit souvent comme des plateformes de « *jobbing* », c'est-à-dire de petits services ponctuels entre particuliers. Typiquement, l'étudiant qui veut arrondir ses fins de mois.

Elles ne sont pas si nombreuses en France : Nicole Teke-Laurent, doctorante à l'IDHE.S-Nanterre et ingénieure en sociologie au CNRS, consacre justement une thèse à ces plateformes, et fait partie d'un projet européen consacré à la question, Origami. Avec ses collègues, elle en identifie une quinzaine dans les secteurs du ménage et de l'aide à domicile, mais reconnaît qu'un recensement élargi à tout le secteur est difficile. Elle relève, en revanche, que le nombre d'heures travaillées dans les services à la personne par des micro-entrepreneurs est en augmentation ([+ 20,5 % entre 2019 et 2021, d'après la Dares](#)), « *ce qui prouve, dit-elle, que, même encore modeste, le développement de ces plateformes s'amplifie* ».

Le mouvement n'est pas encore une menace sévère pour les enseignes traditionnelles, mais il les inquiète, même si elles s'en défendent. « *Ce n'est pas le même service, vous faites venir chez vous n'importe qui, sans réel contrôle ! A domicile, les clients ont besoin d'une relation suivie et de confiance, avec des garanties* », plaide Maxime Aiach, président de Domia Group.

« Une zone grise »

Pour analyser comment elles fonctionnent, Nicole Teke-Laurent a anonymement postulé sur certaines de ces plateformes. Elle reconnaît qu'on l'a parfois recrutée sans lui poser la moindre question. « *Etonnamment, dit-elle, j'ai fait du ménage chez des gens qui m'ont donné leurs clés sans problème. Les publics de ces plateformes sont souvent plus jeunes, ils cherchent une formule simple et sans engagement, parfois pour un service ponctuel.* »

La formule soulève toutefois des questions. « *On est dans une zone grise, explique la doctorante, car certaines plateformes proposent le crédit d'impôt de 50 % pour une activité souvent plus précaire et moins bien protégée que dans un cadre salarié. D'autres plateformes, au niveau d'intermédiation bien plus faible, proposent même de travailler par leur biais, sans aucun statut.* »

Contrairement aux chauffeurs de VTC, souligne Nicole Teke-Laurent, l'économie de ces plateformes ainsi que les droits et statuts de ceux qui y travaillent n'ont pas encore suscité d'intérêt politique ou médiatique : « *Ces métiers de services à domicile sont très féminisés, et par là même assez invisibles.* »